



FAQ



Q

Comment fonctionne le Fif-PL ?

R

Le Fif-PL vous rembourse 150 euros par jour de formation, 5 jours maximum par an.

Vous devez créer un dossier via votre espace adhérent Fif-PL, en joignant votre contrat signé + le programme (sur le site internet d'Oséo Formation)

Q

Je ne trouve pas la formation sur le site du Fif-PL

R

Il n'est pas obligatoire de "trouver" la formation sur le site du Fif-PL, il suffit d'écrire le nom de la formation dans votre demande.

Q

Que dois-je donner comme pièces pour ma demande Fif-PL ? Quand dois-je créer mon dossier ?

R

Concernant Oséo, vous devez envoyer au Fif-PL la **convention** signée, ainsi que le **programme** présent sur notre site internet, à la page de la formation.

Vous devez créer votre formation au plus tard **9 jours** après le premier jour de formation.

Attention pour la formation VB-MAPP : il s'agira d'une convention adaptée, ainsi qu'un programme spécial, relatifs à l'approfondissement uniquement.

Q

J'ai besoin de mon attestation de fin de formation Fif-PL

R

Votre attestation Fif-PL vous est envoyée en fin de formation, dès réception de la totalité de votre règlement.

Q

Ma formation est-elle prise en charge par le Fif-PL ?

R

Sur chaque page du site d'Oséo formation, il est mention de la prise en charge, ou pas, de votre formation par le Fif-PL.